

# CONCEPT FSG LE LOCLE – COVID-19

Les membres et moniteurs de la FSG Le Locle, s'engagent à mettre en œuvre et respecter les directives suivantes pour les entraînements **dès le 6 juin 2020** (ces directives sont transmises aux parents des gymnastes avant la reprise des entraînements). Elles remplacent celles du 6 mai 2020 :

1. Avant et après les entraînements les distances sociales doivent continuer à être appliquées
2. Les personnes externes (parents) au groupe ne sont pas autorisées sur la place des entraînements
3. Les participants (gymnastes et entraîneurs) malades ne doivent pas se rendre aux entraînements
4. Les participants **doivent** se laver les mains à l'eau savonneuse ou au gel **avant** et **après** l'entraînement
5. Le nombre de participants aux entraînements n'est plus limité
6. Les contacts physiques sont autorisés (les entraîneurs peuvent à nouveau surveiller et maintenir les gymnastes)
7. Les vestiaires, douches et toilettes sont à nouveau ouverts
8. Une liste scrupuleuse et exhaustive avec les noms de chaque participant à chaque entraînement doit être tenue

Le Locle, le.....

Moniteur : (nom et prénom).....

Signature :.....